

Délibération n°2019.00116

Ressources humaines - Création de postes non permanents - Accroissement saisonnier d'activité

Séance du 26 novembre 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 23

absents excusés représentés : 9

absente excusé non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ M. Luc MARION, Mme. Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT(jusqu'à la délibération n°2019.00114), M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT FARIDE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M Luc MARION, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU (à partir de la délibération n°2019.00115) Mme. Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à Sylvain BERNARD, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, Mme. Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Sophie VANHOUTTE.

ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :

Mme Claire KHAN

SECRETAIRE DE SEANCE : F. SUREAU

Délibération n° 2019.00116

Ressources humaines - Création de postes non permanents - Accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme. Julie MOREL, Conseillère municipale déléguée à la jeunesse,

Vu l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 12 en date du 27 juin 2013 relatif à la mise en place du contrat d'engagement éducatif pour les agents travaillant sur les séjours du service Enfance,

Vu l'avis de la Commission d'administration générale du 19 novembre 2019,

Considérant l'ouverture d'une patinoire éphémère du 30 novembre au 29 décembre 2019, qui nécessite la création de 8 emplois saisonniers d'Agent d'animation, du 29 novembre au 29 décembre 2019,

Considérant la nécessité, durant les périodes de vacances scolaires, les événements sportifs ou festifs organisés par la ville, de permettre la réalisation des missions spécifiques liées à des activités saisonnières au sein des services Enfance, Jeunesse et Sports, et ainsi la nécessité de créer les postes d'Agents d'animation et techniques correspondants,

Considérant la nécessité de fixer la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération des emplois à créer,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 19 novembre 2019,

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE pour la patinoire éphémère, la création de 8 emplois pour accroissement saisonnier d'activité, afin de recruter 8 Agents d'animation, du 29 novembre au 29 décembre 2019, chargés d'accueillir le public et d'encadrer le dispositif, en référence au grade d'Adjoint d'animation, à temps complet, avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 326.

APPROUVE pour les activités d'accueil et d'animation des services Enfance, Jeunesse et Sports, la création de :

- 16 emplois saisonniers pour les vacances scolaires de février 2020 ;
- 18 emplois saisonniers pour les vacances scolaires d'avril 2020 ;
- 1 emploi saisonnier pour le cross scolaire d'avril 2020 ;
- 9 emplois saisonniers pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2020 pour l'ouverture, l'entretien et la fermeture du centre de vacances ;
- 6 emplois en contrat d'engagement éducatif du 1^{er} mars au 30 juin 2020 pour l'animation des classes de mer et séjour familles au centre de vacances ;
- 8 emplois en contrat d'engagement éducatif du 4 juillet au 29 août 2020, pour l'animation du centre de vacances ;

- 4 emplois en contrat d'engagement éducatif du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020 pour l'animation des classes de mer au centre de vacances ;
- 31 emplois saisonniers pour les vacances scolaires de juillet 2020 et 21 emplois saisonniers pour les vacances scolaires d'août 2020 ;
- 13 emplois saisonniers pour les vacances scolaires d'octobre 2020 ;
- 10 emplois saisonniers pour les vacances scolaires de décembre 2020.

FIXE les modalités de recrutement telles que prévues dans les tableaux ci-dessous :

EMPLOIS SAISONNIERS 2020 - Services Enfance, Jeunesse et Sports pour les périodes de vacances scolaires et d'événements municipaux

Missions	Nombre d'agents et fonctions	Grades d'emplois	Rémunération (IM)
1 - Centre de loisirs - service Enfance Vacances de février Vacances d'avril Vacances d'été : juillet août Vacances d'octobre Vacances de décembre	15 animateurs TC* 17 animateurs TC 26 animateurs TC 16 animateurs TC 12 animateurs TC 10 animateurs TC	Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation	326
2 - Centre de vacances la Faute sur Mer - service Enfance du 01/03 au 31/10 du 01/03 au 30/06 du 01/07 au 31/10	1 animateur TC 4 agents techniques polyvalents TC 2 agents techniques polyvalents TC 2 agents techniques polyvalents TC	Adjoint d'animation Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique	326
3 - Activités auprès des jeunes - service Jeunesse Vacances d'été : juillet août	5 animateurs TC 5 animateurs TC	Adjoint d'animation Adjoint d'animation	326
4 - Service Sports Stage sportif février Stage sportif avril Stage sportif Toussaint Cross scolaire (avril)	1 éducateur sportif TC 1 éducateur sportif TC 1 éducateur sportif TC 1 éducateur sportif TNC* (8 h)	Opérateur des APS Opérateur des APS Opérateur des APS Opérateur des APS	326

EMPLOIS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF 2020 - Service Enfance

Missions	Nombre d'agents et fonctions	Grades d'emplois	Rémunération (IM)
Centre de vacances la Faute sur Mer du 01/03 au 30/06	4 animateurs classe de mer TC	Adjoint d'animation	

du 11 au 25/07	4 Animateurs enfants TC	Adjoint d'animation	326
du 03/04 au 19/04	2 Animateurs famille TC	Adjoint d'animation	
du 04/07 au 10/07	2 Animateurs famille TC	Adjoint d'animation	
du 26/07 au 29/08	2 Animateurs famille TC	Adjoint d'animation	
du 01/09 au 31/10	4 Animateurs classe de mer TC	Adjoint d'animation	

*Temps complet

**Temps non complet

AUTORISE le Maire à recruter les agents contractuels nécessaires

PRECISE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal des exercices 2019 et 2020, chapitre 012, article 641.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.